

Les Lanciers ont voté par correspondance



À LA MAISON. Les dirigeants ont tenu une assemblée générale inédite.

Conformément à l'article 6-1 de l'ordonnance du 25 mars 2020, c'est par correspondance que le club des Lanciers de Franchesse a tenu son assemblée générale.

Le bureau s'est réuni ce lundi pour ouvrir les enveloppes contenant les votes. Ont ainsi été adoptés le rapport moral et d'activité ainsi que le bilan financier de l'année 2020. Les deux commissaires aux comptes, Robert Dard et Noël Meunier, ont été reconduits dans leur fonction.

Les deux membres du conseil d'administration

sortants, Isabelle Désurier et Jean Verdier, ont été réélus avec 21 voix et une abstention chacun.

L'ensemble des membres, moins une abstention, a voté pour la gratuité de la carte en 2021 et tous ont de nouveau adhéré.

Pour l'instant, aucune manifestation n'est prévue.

Le bureau en 2021. Présidente, Thérèse Thuard ; vice-présidente, Madeleine Dard ; secrétaire, Isabelle Désurier ; secrétaire adjointe, Sylviane Meunier ; trésorière, Monique Verdier ; trésorière adjointe, Paulette Désurier. ■